FLASH Maladies infectieuses – Août 2017 - N°8

Points d'attention spécifiques sur les maladies infectieuses en Belgique, en Europe et dans le monde

Belgique

Mortalité – Surmortalité modérée durant la vague de chaleur survenue en juin

En Belgique, la surveillance de la mortalité toutes causes est effectuée par le service d'épidémiologie des maladies infectieuses de l'Institut scientifique de Santé publique, qui a développé un outil mettant en relation les données de mortalité avec des données météorologiques et environnementales (température, niveau d'ozone, etc.) permettant de visualiser les corrélations entre ces différents types de données. Dans ce contexte, lors de la semaine du 19 au 25 juin 2017, une surmortalité modérée avec 235 décès excédentaires sur 2080 décès rapportés a été observée en Belgique. Cette semaine avait été marquée par une vague de chaleur de 4 jours (du 19/06 au 22/06), avec des températures journalières maximales à Uccle pour le 19, 20, 21 et 22 juin de respectivement 31.0°C, 31.7°C, 32.0°C et 32.8°C, et des concentrations en ozone respectivement à 143, 182, 168 et 144 µg/m3. Des excès de mortalité ont été observés durant deux jours : le 22 et le 23 juin, avec une surmortalité significative plus importante le 22 juin et ce, parmi les trois classes d'âge suivantes : chez les 0-64 ans (+19 décès), chez les 65-84 ans (+42 décès) et chez les plus de 85 ans (+48 décès). Pour plus d'informations, cliquez ici.

Rougeole – Flambée de rougeole dans la prison de Gand

Fin juin, plusieurs cas de rougeole ont été rapportés dans la prison de Gand et une épidémie a été déclarée début juillet. Les mesures nécessaires pour prévenir la propagation ont été mises en place, telles que l'isolement des patients et de leurs compagnons de cellule et la vaccination du personnel et des prisonniers. De plus la surveillance sanitaire a été renforcée pour d'autres organismes concernés comme par exemple la police, les tribunaux, etc ainsi que dans les prisons où des détenus avaient été transférés. Au 26 Juillet 2017, date de fin de l'épidémie, un total de 19 cas (confirmés ou probables) dont 14 prisonniers et 5 membres du personnel a été rapporté. Le cas index provenait d'un pays où la rougeole est endémique, confirmé par la mise en évidence du génotype B3. La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire qu'il convient de notifier dès suspicion auprès des autorités sanitaires compétentes.

Rage – L'Institut de Médecine Tropical partenaire de référence des autorités pour le traitement de la rage

Depuis début juillet, l'institut de médecine tropicale (IMT) à Anvers est devenu le seul centre belge compétent pour effectuer la prophylaxie post-exposition (PPE) avec immunoglobulines contre la rage, chez les patients potentiellement exposés à la maladie. La PPE sans immunoglobulines peut quant à elle toujours être réalisée par les cliniques du voyage ou par le médecin traitant.

Pour ce faire, les autorités fédérales belges de santé publique ont mis au point une nouvelle procédure à destination des professionnels de santé, afin de pouvoir réagir au mieux lors d'un cas suspect de rage. Le traitement de base ne change pas : si un médecin suspecte que son patient a eu un contact à risque et a été possiblement contaminé par la rage, il doit tout d'abord laver la blessure au savon et à l'eau. La blessure doit ensuite être soignée avec une solution de povidone iodée. Enfin, le patient doit être classifié dans la catégorie de risque appropriée : cela permettra de déterminer la nécessité d'une PPE pour la rage, avec ou sans immunoglobulines. En cas de question concernant le traitement et le suivi ou de la suspicion de rage chez un patient, les experts de l'IMT peuvent être contactés pour un avis, une garde des maladies infectieuses en dehors des heures de bureau ou le week-end y étant assurée. Les informations sont détaillées dans la nouvelle procédure.

Europe

Cyclospora – Augmentation au Royaume-Uni du nombre de cas provenant du Mexique.

Le Royaume-Uni (RU) rapporte une augmentation du nombre de cas d'infection à cyclospora entre le mois de mai et juin pour la troisième année consécutive. Une proportion importante des cas est observée chez des voyageurs revenant du Mexique, en particulier de la Riviera Maya/Cancun. Depuis le début de cette année jusqu'au 11 juillet, 43 cas ont été signalés au RU. Des cas chez des voyageurs revenant de la même région ont également été signalés par le Canada, les États-Unis, la France et la Belgique où 4 cas, dont 3 revenants du Mexique, ont été rapportés par le laboratoire de référence. La cyclosporose est une maladie gastro-intestinale causée par le parasite coccidique *Cyclospora cayetanensis*. Habituellement, les gens sont infectés par la consommation d'eau ou de nourriture contaminée par des oocystes sporulés (la forme infectieuse du parasite) et présentent des signes gastro-intestinales généraux (nausées, vomissements, perte d'appétit, diarrhée liquide,etc.). Selon l'évaluation du risque de l'ECDC, le risque d'infection par Cyclospore chez les voyageurs au Mexique reste élevé en raison du manque d'identification du véhicules d'infection et donc du manque de mesures de contrôle mises en place. Bien que la cyclosporose ne soit pas une maladie à déclaration obligatoire en Belgique, il est important de rester vigilant et de l'évoquer dans le diagnostic différentiel chez toute personne présentant des signes gastro-intestinaux et revenant du Mexique.

Résistance antimicrobienne - La Commission Européenne adopte son deuxième plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens

Ce deuxième plan d'action qui adopte une approche « One Health » traite la résistance antimicrobienne (RAM) des bactéries humaines, animales et de l'environnement et s'appuie sur un plan d'action précédent, publié en 2011, en tenant compte des recommandations de son évaluation.

La Commission européenne renforcera son soutien aux États membres de l'UE pour apporter des réponses innovantes, efficaces et durables à la problématique de la RAM, en mettant l'accent sur des résultats mesurables et concrets. Les actions spécifiques du plan s'appuient sur trois piliers principaux: a) faire de l'UE une région de meilleures pratiques en terme d'utilisation d'antibiotiques ; b) Développer la recherche, le développement et l'innovation, et c) Promouvoir les efforts et les initiatives de recherche de l'UE au niveau international. Le plan d'action est disponible en ligne ici.

Personnes de contact : Carole Schirvel (surveillance.sante@aviq.be) et Javiera Rebolledo (javiera.rebolledo@wiv-isp.be)